



# PRE-REGLEMENT TECHNIQUE 2024

## SSV XTREME RACE

Commissaire technique :

Denis BETHOUX : Email : denis.bethoux@wanadoo.fr – Tel. : +33 (0)6 85 22 28 10

### VEHICULES ADMIS

#### GRUPE T3/T4 FIA : VEHICULES TOUT TERRAIN PROTOTYPES LEGERS & « SIDE BY SIDE » TOUT-TERRAIN DE SERIE MODIFIES FIA

Conformes aux règlements T3 & T4 FIA, annexe J 2021 - Articles 286 ou 286A, ou au règlement ASO

#### GRUPE SSV XTREME RACE

Conformes aux articles 286 ou 286 A des annexes J FIA 2018 ou 2019, ou des règlements T3/T3S/T4 en vigueur de la FFSA.

Il y aura un classement séparé pour chaque groupe.

### GRUPE T3/T4 FIA

Conformes aux règlements T3 & T4 FIA, annexe J 2021 - Articles 286 ou 286A, ou au règlement ASO

### GRUPE SSV XTREME RACE

Conformes aux articles 286 ou 286 A des annexes J FIA 2018 ou 2019, ou des règlements T3/T3S/T4 en vigueur de la FFSA.

Les SSV de la catégorie SSV XTREME RACE devront respecter les poids minimums suivants, avec 1 roue de secours, sans carburant et en configuration de course :

- SSV avec moteur atmosphérique : 825 kg
- SSV sans moteur turbo et de plus de 1000cm<sup>3</sup> avec des moteurs jusqu'à 2 litres : minimum 1150 kg et diamètre extérieure des pneumatiques : 32 pouces maxi
- SSV avec moteur turbo : 925 kg

1. Véhicules terrestres à moteur unique à propulsion mécanique au sol, de 4 roues, mues par leurs propres moyens et dont la propulsion et la direction sont contrôlées par un pilote à bord de la voiture.
2. Ces véhicules doivent comporter 2 places assises et doivent être conformes à la Convention Internationale sur la circulation routière concernant l'éclairage. Les véhicules sont à 4 ou 2 roues motrices uniquement.
3. Les SSV doivent être conformes à la fiche du constructeur et avoir été produit à plus de 500 exemplaires en 12 mois consécutifs sauf modifications autorisées : suspensions, renfort des arceaux etc ...
4. Les véhicules avec passeport technique d'une ASN sont acceptés sous réserve de respecter l'article 283-8 2020 (armatures de sécurité). Pour qu'une inscription soit acceptée il faudra

fournir lors de l'engagement la copie intégrale de ce passeport ainsi que le certificat de l'armature de sécurité.

5. Les armatures de sécurité doivent être composées d'un arceau principal en diamètre 45/2.5 ou 50/2mm. Le reste du composant de la cage de sécurité doit être de diamètre 40/2mm. Les arceaux de sécurité doivent être conformes à l'article 283-8 2020.
6. Tout réservoir d'huile et tout réservoir de carburant doit être situé dans la structure principale du véhicule.
7. Le radiateur d'eau du véhicule peut être déplacé à l'arrière du véhicule sans dépasser l'axe des roues arrière.
8. Autonomie requise obligatoire : 250 kms en spéciale. Par sécurité, une autonomie supplémentaire de 10% est demandée.  
Ravitaillement essence prévu tous les 250 kms de Spéciales (env. 1 500€ pour 60L pendant la durée du rallye).
9. Les réservoirs de carburant, d'une capacité maximale de 130 litres répondant aux normes FT3-1999, FT3.5-1999 ou FT5-1999 sont acceptés. Aucune partie de ce caisson ne doit être situé à moins de 40mm au-dessus de la surface de référence.
  - a. Surface de référence : Plan défini par la face intérieure des tubes les plus bas du châssis situé à l'intérieur de la projection verticale du réservoir de carburant.
  - b. Un réservoir supplémentaire est accepté sous le siège si et seulement s'il y a une plaque aluminium de protection de 6mm d'épaisseur sous le réservoir (cf point 14).
10. Dans le cas de la conservation du réservoir d'origine : il est autorisé de rajouter un réservoir FIA dans la benne avec une protection supplémentaire pour l'arceau avec un montage réservoir et canalisations FIA qui se déverse dans le réservoir d'origine.
11. Les suspensions actives réglables depuis l'intérieur doivent être d'origine, avec la marque.
12. Tous les véhicules doivent être équipé d'une cloison étanche aux liquides et aux flammes, en acier ou en aluminium (épais. mini 2mm) ou en matériau composite (épais. mini 5mm). Elle doit être située derrière les sièges et être en contact avec le pourtour de l'arceau principal de l'armature de sécurité.
13. Un toit destiné à la protection de l'équipage est obligatoire, d'une épaisseur de 2mm s'il est en acier ou en alliage d'aluminium ou de 3mm pour les autres matériaux.
14. Tous les véhicules doivent avoir un blindage (plaque en alliage d'aluminium ou acier de 6mm d'épaisseur minimum) fixé directement au châssis en dessous de toute partie du ou des réservoirs situés à moins de 200mm au-dessus de la surface de référence.
15. La bride n'est pas obligatoire.
16. Diamètre extérieur des pneumatiques : hors tout 30 pouces maxi. Le diamètre de la roue est fixé à 15" maximum.
17. Les extincteurs de la liste n°52 ne sont pas obligatoires.
18. Vitesse maximum 130km/h contrôlée par l'UNIK4.

## EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PILOTE / CO-PILOTE

### Se référer à l'article 48P

Chaque concurrent doit être muni de :

1. Casque homologué FIA avec protection avant complète (casques ouverts autorisés avec lunettes ou visière de casque obligatoires)
2. Hans ou Hybride (Simpson) obligatoire
3. Autocollant portant nom/prénom, groupe sanguin et drapeau de la nation
4. Combinaisons ignifugées conformes aux normes FIA est obligatoire (Annexe L, Chapitre 3 du Règlement FIA - FIA 8856-2000 Liste Technique N°27 et/ou FIA 8865-2018)
5. Le port de sous-vêtements, cagoule, chaussettes, chaussures, gants (Pilote) ignifugés conformes aux normes FIA est obligatoire pour tous les groupes (normes FIA 8856-2000, Annexe L chapitre 3 FIA ou/et FIA 8865-2018).
6. Camel-bag, capacité minimale de 5 litres/pers.

### **KIT DE SURVIE & EQUIPEMENT MEDICAL**

1. 1 miroir de détresse,
2. 1 couverture de survie (Métalline) par équipier,
3. 1 boussole,
4. 1 lampe cyalume,
5. 1 trousse médicale de premier secours,
6. 1 ration/ membre d'équipage.

## **EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE**

### **EQUIPEMENT DES VEHICULES**

Equipement de sécurité obligatoire à louer auprès des prestataires désignés par l'organisateur :

1. GPS UNIK4 - ERTF
2. NEWTRACK – MARLINK

Une information spécifique sera envoyée aux concurrents par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité, les Equipages devront transporter obligatoirement dans leur véhicule, en plus du kit de survie et médical (art.48P1.2), le matériel suivant :

1. 1 triangle de signalisation + 1 gilet fluorescent par personne, par véhicule ;
2. 1 coupe ceinture par membre d'Equipage, accessible en étant sanglé dans le siège ;
3. 1 paire de lunettes de moto / travail, par membre d'Equipage ;
4. 1 x 10 m corde de remorquage ;
5. Des vêtements chauds ;
6. Une réserve de 5 litres de boissons non alcoolisées par personne, dans des poches souples, avec embouts buccaux ou similaires, pour faciliter l'absorption de liquides pendant la Course ;
7. 1 avertisseur sonore très puissant, en parfait état de fonctionnement pour toute la durée de l'Epreuve ;
8. 1 NewTrack ;
9. 1 GPS UNIK4.

### **EQUIPEMENTS DE SECURITE DU VEHICULE**

Toutes les parties mécaniques du véhicule doivent être en état parfait et seront vérifiées par un délégué technique. Le départ sera refusé à tous les véhicules non conformes. Chaque véhicule doit être muni de :

1. Arceau conforme aux articles 282 et 283 respectivement (fiche d'homologation préconisée)
2. Sièges baquets homologués FIA
3. Harnais 5 ou 6 points homologués FIA
4. Filet de protections pour les vitres latérales (partie supérieure fixée au châssis)
5. Toit rigide au-dessus des occupants du véhicule, au sommet de l'arc de la structure de protection ; le matériau utilisé peut-être de la fibre de verre, une feuille d'aluminium ou d'acier (épaisseur minimale de 1,5 mm), soudée-boulonnée à la structure de sécurité avec des agrafes métalliques. Il est interdit de percer les tubes du cadre du véhicule.
6. Absolument interdit : positionner la roue de secours sur le toit du véhicule (autorisé uniquement sur un côté ou à l'arrière, fixé par des bretelles de sécurité)
7. Coupe circuit accessible par les occupants et par une personne extérieure
8. Extincteurs : au minimum 1 extincteur manuel (2kgs) + 1 extincteur automatique. L'extincteur manuel doit être accessible par le pilote et le co-pilote, même s'ils sont attachés. Dans le cas contraire, l'équipage devra prévoir 2 extincteurs manuels. Ils devront être solidement fixés et accessibles de l'extérieur
9. 2 anneaux de remorquage (AV et AR) ou sangle FIA autorisée

10. Si un parebrise est installé, il doit être en verre feuilleté ou en polycarbonate de 5mm d'épaisseur minimum. Dans ce cas, un essuie-glace efficace et un système de lave glace devront être installés
11. Tout changement de réservoir, impliquera l'installation d'un réservoir Homologué FIA – Annexe J, Articles 283, article 14 ou conforme avec l'Article CR21 du règlement Score
12. Réserve d'eau de 5 litres, fermement attachée au véhicule et accessible sans l'utilisation d'outils
13. 2 autocollants avec nom/prénom, groupe sanguin et drapeau de la nation de pilote et de copilote de chaque côté du véhicule
14. Coupe-ceintures (1 par occupant)
15. 1 pelle
16. Roue de secours (ou au moins une mèche de réparation)
17. Bavettes
18. 1 GPS UNIK4 Ertf
19. 1 NewTrack Marlink